



**Bureau communautaire
Du Mardi 24 janvier 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ

Excusés : M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI

Rapporteur : Claude REVEL

Approbation de l'avenant n°1 du marché subséquent relatif à la création d'une interconnexion AEP entre les communes de Ceyras et Saint Félix de Lodez – Canalisation d'adduction et raccordements

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de communes a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal à 1 500 000 € HT pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions n°2021-08B, 2021-10B, 2021-11B, 2021-13B, 2021-37B, 2021-22B, 2021-41D, 2021-58D, 2021-60B, 2021-63B, 2022-14B, 2022-25B, 2022-26B, 2022-27B, 2022-84D,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016.07.12.02 portant modifications des statuts sur la compétence eau et assainissement,

Vu le dernier arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modifications des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que conformément à son Programme Pluriannuel d'Investissements, et compte tenu de la sensibilité de la ressource en eau potable sur la commune de Saint Félix de Lodez, la Communauté de communes a entrepris des travaux de création d'une interconnexion AEP entre les communes de Ceyras et Saint Félix de Lodez.

Monsieur REVEL précise que par délibération prise en séance du 14 décembre 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé l'attribution du marché subséquent avec l'entreprise SOLATRAG dont le siège social est situé Zone Industrielle CS 30003 – 34302 AGDE Cedex, pour un montant de 478 673,50 € H.T.

Les aléas de chantier ont engendré des prestations supplémentaires non prévus initialement dans le marché initial, et ce pour un montant de **34 802 € HT**. Ces prestations supplémentaires engendrent également une modification des délais de 73 jours supplémentaires.

Compte tenu de ces circonstances particulières et afin de permettre la rémunération du titulaire conformément à ces travaux non initialement prévus au marché, il convient :

- Conformément à l'article 9.2 du CCAG travaux qui régit ce marché « Distinction de prix forfaitaires et des prix unitaires » de réajuster certaines quantités qui n'étaient indiquées qu'à titre prévisionnel au détail estimatif entraînant une plus-value de 32 934 € HT
- D'introduire les prix nouveaux suivants, lesquels s'ajouteront à ceux prévus dans le Bordereau des Prix unitaires du marché :

	Libellé	Unité	Prix Unitaire HT	Quantité	Montant HT
PN01	Prise en charge sur fuite 150 pour vanne en 100	l'unité	1 620,00 €	1,00	1 620,00 €
PN02	Fourniture et pose raccord pompier	l'unité	248,00 €	1,00	248,00 €
TOTAL HT					1 868.00 €

Le nouveau montant du marché subséquent n°10 de l'accord-cadre 2020-14 est le suivant :

Montant H.T. : 513 475,50 €

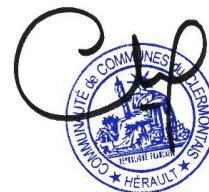
Montant T.T.C. : 616 170,60 €

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du marché de travaux de création d'une interconnexion AEP entre les communes de Ceyras et Saint Félix de Lodez avec l'entreprise SOLATRAG et selon le montant susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT, le 01 Février 2023

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL.